

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-457310

166735

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 06591

Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ABDELKARIM

ABDELKARIM P

Date de naissance :

10/08/61

Adresse :

ANGEL AV NED 24 1300 TACHFAT TUN

Tél. :

Total des frais engagés : 132.10 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

27

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

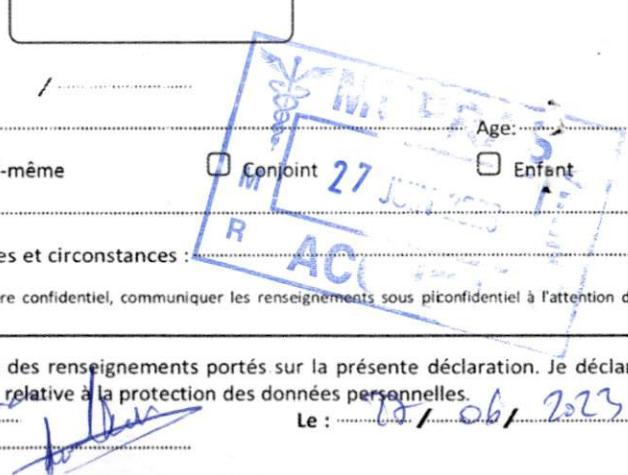
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 18/06/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
.....	.....	.....	.....	INP : <input type="text"/>
.....	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	.....	

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	22/05/23	132,00

# PHARMACIE AL ANDALOUS DE TANGER sarl.au



Dr BENJELLOUN TAOUIFIQ

+212539946910

118 BOULEVARD MOHAMED V, TANGER

Facture N° 20230613-184

Date de vente : 22/05/2023

Médecin traitant :

ABDELKrim ABDELATIF

Maroc

Produit	Qté.	P.U	TVA	Total
ONIFINE CO 250MG B14 COMP PM	1	132,00	TVA (7.00%)	132,00

Total HT	123,36 DHS
TVA	8,64 DHS
<b>Total</b>	<b>132,00 DHS</b>

Arrêté la présente facture à la somme de : cent trente-deux DHS

Julzou1 à 12/23  
PHARMACIE AL ANDALOUS  
Dr Benjelloun Taoufiq  
118, BOULEVARD MOHAMED V  
TÉL: 05 39 94 69 10  
TANGER

14 Comprimés



Ph.i PHARMACEUTICAL INSTITUTE

LOT : 035  
PER : AUT 2024  
PPV : 132 DH 00

نوعي الاستعمال والمقاييس  
بتزويما بوصفة طبيبك التزاما دققا

شروط الاستعمال  
للمزيد من المعلومات انظر إلى التغيرة بداخله

شروط المحافظة  
يحتفظ بهذا الدواء في درجة حرارية تقل عن 25°C. منوبة  
لا تتركوا هذا الدواء في متناول الأطفال

Litho Typo

#### INDICATIONS ET POSOLOGIE

Se conformer à la prescription du médecin

#### CONDITIONS D'EMPLOI

Voir la notice pour plus d'informations

#### CONDITIONS DE CONSERVATION

A conserver à une température ne dépassant pas 25 °C.  
Tenir hors de la portée et de la vue des enfants

14 comprimés